



Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s

C.D. JOUX LA VILLE



AGRESSION D'UN AGENT : LE SPS EXIGE DES SANCTIONS IMMÉDIATES

Le mardi 28 janvier, un agent a été victime du mécontentement d'un usager de notre service public. Alors qu'il lui signifiait le retrait d'un second matelas, la personne détenue lui a interdit l'accès à sa cellule, proférant des menaces envers lui. Elle s'est ensuite opposée à l'agent en le repoussant de la main.

Lors de la maîtrise de l'individu, celui-ci est parvenu à lui asséner un coup de poing au niveau de la pommette droite.

Résultat :

**un agent blessé : 2 jours d'ITT,
de nombreuses contusions aux mains et un choc émotionnel.**

Le **SPS-CEA** exige que le détenu soit transféré immédiatement après avoir purgé sa peine de quartier disciplinaire.

Le **SPS-CEA** se tiendra toujours aux côtés du collègue agressé dans ses démarches pour défendre ses droits.

Le **SPS-CEA** félicite les collègues qui ont su garder leur sang-froid et faire preuve de professionnalisme et remercie la direction pour s'être rendue immédiatement sur les lieux et avoir pris en considération l'agent.

Le **SPS-CEA** souhaite un prompt rétablissement au collègue touché.

Le bureau local, le 30/01/2025.